

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 19/12/11

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111209-58846-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 9 décembre 2011

DISPOSITIF ÉCONOMIQUE CRÉATION D'UN COMMERCE MULTISERVICES SUBVENTION À LA COMMUNE DE GROSROUVRE

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. YVES VANDEWALLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 21 décembre 2004 approuvant le dispositif départemental de développement économique, modifié par délibérations des 24 mars 2006, 23 mars 2007, 15 février 2008, 26 juin 2009 et 25 novembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil Général du 26 mars 2010 relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aides aux communes ;

Vu la délibération du Conseil Général du 17 décembre 2010 relative au budget primitif 2011 ;

Vu la délibération de la commune de Grosrouvre du 11 décembre 2010, relative à une demande de subvention pour la réalisation d'un commerce multiservices ;

Vu la délibération du Conseil Général du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente, article 73 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'attribuer à la commune de Grosrouvre une subvention maximale de 90 000 € correspondant à 30 % du plafond subventionnable (300 000 € HT) de l'opération d'aménagement d'un commerce multiservices (épicerie, bar-restaurant et logement) dont le coût s'élève à 625 815,20 € HT, conformément à la convention ci-jointe.

Autorise le Président du Conseil Général à signer cette convention.

Précise que la subvention fera l'objet d'un premier versement de 50 % après réalisation d'au moins 50 % du projet et le solde à l'achèvement du projet, sur présentation des factures justificatives et de la déclaration d'achèvement des travaux.

Les crédits de paiement correspondants sont et seront inscrits au chapitre 204 article 20414 du budget départemental, exercices 2011 et suivants.